

Formulaire de candidature MARCHÉ ARTISANAL ÉDITION 2026

À compléter et à renvoyer avant le 30 Avril 2026

Mairie de Rives – Mercredis de l'été
Place de la Libération / BP 106 - 38147 Rives
Par courrier à l'attention de service V.A.C ou par
mail à animation@ville-de-rives.fr

Coordonnées personnelles :

Nom, Prénom :
Adresse :
CP/ville :
Date et lieu de naissance :
Téléphone : Mail :
Site internet :

Coordonnées professionnelles ou associatives

Raison sociale :
Numéro d'immatriculation RCI ou RM.....
Adresse :
CP/ville :
Téléphone : Mail :

Merci de préciser si vous avez un camion ou une remorque :

☐ oui ☐ non

Si oui indiquez un descriptif et la surface
nécessaire :
.....

Avez-vous besoin d'un raccordement électrique :

☐ oui ☐ non

Si oui précisez la puissance en watt :

Si vous êtes un professionnel, précisez votre secteur d'activité (en entourant vos réponses) :

☐ Artisanat ☐ Décoration ☐ Alimentaire ☐ Autres :

Détails et recettes des produits alimentaires.....
.....
.....

Si vous êtes une association, merci de remplir ce qui suit :

Descriptif de l'animation proposée :
.....

Nature du stand :
.....

Je souhaite participer au marché artisanal (18h30-23h, **installation à partir de 17h**)

☐ 08 juillet ☐ 15 juillet ☐ 22 juillet ☐ 29 juillet ☐ 5 août ☐ 12 août ☐ 19 août

Tarification occupation du domaine public places évènementielles :

☐ Association rivoise – Pas de participation financière

☐ Exposants, Commerçants ou associations extérieures :

- nombre de journées de présence x 10 € les 3 ML =€

- nombre de journées de présence. x 15 € les 5 ML =€

☐ Electricité : nombre de journées de présence..... x 2 € =€

TOTAL TARIFICATION =€

Le règlement devra impérativement être effectué avant le début du festival des Mercredis de l'Été.
Un courriel sera envoyé indiquant le montant à régler à l'accueil de la mairie, par chèque, carte bancaire ou virement. À réception du règlement, l'arrêté ainsi que la facture seront transmis.

Liste des pièces obligatoires à fournir :

☐ Le formulaire de candidature complété.

☐ Un descriptif des produits ou services proposés à la vente.

☐ La demande d'autorisation de débit de boissons 1er et 3ème groupe (si vous êtes concernés).

☐ Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2026, ainsi que l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

☐ Un extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois.

Pour les Producteurs :

☐ Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année 2026.

Pour les artistes libres :

☐ Certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour l'année 2026.

Pour les EI Autoentrepreneurs :

☐ Une attestation de vigilance émise par l'URSSAF

Le service Vie associative, Animation et Culture vous confirmera votre inscription par mail ainsi que les modalités d'installation.

Signature du représentant légal :

** Les dossiers parvenus après cette date seront placés sur liste d'attente par ordre chronologique de réception, les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.*

** Le remboursement ne pourra se faire que sur présentation d'un justificatif (arrêt de travail, maladie) délivré par un médecin ou en cas d'annulation du marché artisanal par la mairie en raison d'intempéries.*